

	EXIGENCES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS REQUIREMENTS APPLICABLE TO SUPPLIERS	Code :	EXI.EAF
		Version :	08
		Créé le :	20/08/2010
		Modifié :	05/06/2024

ACCUSE RECEPTION DU DOCUMENT
FO.EAF – Exigences applicables aux fournisseurs :

RECEIPT of DOCUMENT
FO.EAF – Requirements applicable to suppliers :

La société – Company Name :

Accuse reception du EXI.EAF,
Receipt of EXI.EAF,

Nom du signataire :
Name of signatory :

Date
Date

VISA
VISA

Accepte et applique les termes du EXI.EAF,
Accepting and application of the terms of EXI.EAF,

Nom du signataire :
Name of signatory :

Date
Date

VISA
VISA

Commentaires :
Comments :

Confirmation

Nom du responsable qualité :
Name of quality manager :

Adresse mail :
E mail address :

HISTORIQUE EVOLUTION

TABLEAU DES VERSIONS	
VERSION ET DATE	NATURE DE LA MODIFICATION
Version 01 du 20/08/2010	Document d'origine
Version 02 du 27/03/2014	Rajout du § identification et traçabilité.
Version 03 du 11/03/2015	1°/ Précisions au § 2.1 exigences générales 2°/ Précisions au § Pour la Gestion de la documentation 3°/ Précisions au § Revue de contrat : délai de l'AR 4°/ Précisions au § Documentation Qualité : durée de stockage 5°/ Précisions au § Non-Conformité
Version 04 du 27/06/2016	1°/ Précisions au § 2.1 exigences générales 2°/ Rajout du § sur la conservation des enregistrements
Version 05 du 17/11/2017	Intégration des exigences EN9120 : 2016 1°/ Précisions au § achat : pièce contrefaite 2°/ Rajout du § Comportement éthique 3°/ Rajout du § Activités Après Livraison 4°/ Rajout du § Exigences ROHS 5°/ Rajout du § Exigences REACH
Version 06 du 12/06/2018	Intégration des exigences EN9120 : 2016 1°/ Précisions au § achat : pièce contrefaite 2°/ Précisions au § Comportement éthique : comportements vis-à-vis de la sécurité du produit
Version 07 du 09/07/2019	1° / Précisions au § Revue de contrat : indice en vigueur et anticipation report de délai 2°/ Rajout du § Conditions d'acceptation des produits soumis à péremption au chapitre 2.2
Version 08 du 05/06/2024	1°/ Mise à jour du logo CIR AERO 2°/ Abrogation de la NFL 00-015 C régissant les certificats de conformité par la norme NF EN 9163 3°/ Minerais de Conflits Conformité aux réglementations de Contrôle des Exportations et Sanctions Economiques Mesures restrictives de l'UE Corps étrangers FOD

APPROBATION

	Nom	Service/Fonction	Date
Rédacteur	<u>Isabelle ESCADEILLAS</u>	Quality Animator CIR AERO	05/06/2024
Vérificateur	<u>Elizaveta CEPENDIUC</u>	Branch Manager CIR AERO	05/06/2024
Approbateur	<u>Yannick PERIGAULT</u>	Director of Aerospace Activities	05/06/2024

1 – Introduction

Ce document définit les exigences générales applicables auxquelles doivent répondre les fournisseurs participant à la réalisation de produits et services pour **CIR AERO** en complément des CGA CIR (disponibles sur le site www.cir.fr) et des dispositions réglementaires en vigueur liées au produit.

La satisfaction du client et l'amélioration continue des processus impliquent que tous les acteurs obtiennent et maintiennent un niveau de qualité satisfaisant en constante amélioration pour toujours diminuer les non-qualités et améliorer les délais de livraison.

L'acceptation par le fournisseur d'un contrat stipulant l'application du présent document tient lieu d'acceptation de son contenu. Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord écrit entre **CIR AERO** et le fournisseur.

Préalablement à la qualification d'un nouveau fournisseur, celui-ci devra répondre par écrit **au questionnaire FO.QEF** joint et accepter par retour de l'AR de ce document l'ensemble des exigences décrites sur ce document EXI.EAF.

2 – Système de Management de la Qualité

2-1) Exigences générales

Le Fournisseur est tenu de présenter un système qualité certifié par un organisme de certification (tierce partie) reconnu selon les exigences de la norme EN/AS/JISQ 91XX (9100/9110/9120 selon son domaine d'activité), ou à minima une certification ISO 9001.

S'il n'est pas certifié au niveau requis, le fournisseur doit prouver qu'il est engagé dans une démarche de certification.

Le Fournisseur doit désigner un responsable, de préférence indépendant des autres fonctions, qui réponde de la totalité des questions relatives à la qualité.

Le changement de ce responsable ou tout changement de l'organisation du fournisseur doit être signalé au responsable qualité de **CIR AERO**.

1 – Introduction

This document defines the applicable general requirements to which the suppliers, participating to the realization of products and services for **CIR AERO** in addition to the CGA CIR (available on www.cir.fr) and the regulatory dispositions, have to answer.

The customer satisfaction and the continuous improvement of the processes involve that all actors get and maintain a good quality level, in constant improvement, in order to decrease non-conformities and improve delivery times.

The supplier's agreement of a contract stipulating the application of the present document means its contents' agreement. Each possible gap needs a written agreement between **CIR AERO** and the supplier.

Before the qualification of a new supplier, this one will have to answer to the attached **questionnaire FO.QEF** and accept all the requirements described on the EXI.EAF document, by returning the acknowledgment of the document.

2 – Quality Management System

2-1) General requirements

The supplier has to present a quality system certified by a relevant company (third party) recognized with the requirements of the norm EN/AS/JISQ 91XX (9100/9110/9120 according to its activities) or an ISO 9001 certification at the minimum.

If he is not certified with the required level, the supplier has to prove that he is engaged in a certification approach.

The supplier has to appoint a responsible, rather independent of other functions, who will answer to all the questions with regard to quality.

The change of the responsible or any change in the organization of the supplier has to be communicated to the **CIR AERO** quality manager.

Les changements de fournisseurs ou les changements de localisation des sites de fabrication doivent être signalés à **CIR AERO**. Le modèle attendu est basé sur les exigences de l'ISO9001 et de l'EN9100, les obligations ci-après ne font que les compléter.

2-2) Exigences particulières détaillées

Pour les Droits d'accès

Le fournisseur doit permettre aux représentants de **CIR AERO** ou de ses donneurs d'ordre et/ou aux organismes officiels, le libre accès aux locaux du fournisseur et de ses sous-traitants éventuels pour exercer leur surveillance.

Pour la Gestion de la documentation (Produit ou procédé)

Après accord client, les plans des donneurs d'ordre sont diffusés aux fournisseurs par **CIR AERO** lors des demandes de prix.

Les indices des plans apparaissent ensuite sur tous nos documents. Il est du devoir du fournisseur de vérifier qu'il est bien en possession des documents techniques portant cet indice ou dans le cas contraire de le réclamer auprès de son contact chez **CIR AERO**.

Pour les pièces dites « fabricants », le fabricant doit signaler toute évolution de définition ou de procédé à **CIR AERO** afin qu'elle soit soumise à approbation par les donneurs d'ordre.

Notion de propriété et de confidentialité

Tous les modèles, matériels, plans ou autres éléments d'information que nous fournissons dans le cadre du contrat demeurent à tout moment notre propriété et ne peuvent être utilisés par le fournisseur que pour les besoins de l'exécution du contrat (voir article 14 CGA CIR). Après l'exécution du contrat, leur accès sera strictement réservé pour toute réclamation client.

Revue de contrat

Le fournisseur est tenu de procéder systématiquement à la revue de contrat des commandes d'achat de **CIR AERO** et de renvoyer **sous 48 heures** un accusé de réception de commande amendant les éventuelles modifications.

Le fournisseur doit pratiquer une revue de contrat exhaustive. Il a la responsabilité de demander à l'acheteur de **CIR AERO**, les

CIR AERO must be informed of any change of suppliers or change of location of production sites.

The expected model is based on the ISO 9001 requirements and EN9100, the following obligations are only completing them.

2-2) Particular detailed requirements

For the access rights

The supplier has to allow its **CIR AERO** representatives or ordering parties and/or official bodies, the free access to the supplier's and possible sub-contractors premises in order to be able to watch.

For the documentation management (product or process)

According to customer agreement, the plans' indexes of the ordering parties are communicated to the suppliers by **CIR AERO** during request prices.

The plans' indexes appear on all our documents. The supplier has to verify that he is in possession of technical documents with these indexes or in the contrary case, he has to ask for them to its **CIR AERO** contact.

For the parts named « manufacturers », the manufacturer has to indicate each definition evolution or **CIR AERO** process so that it is submitted to the agreement of the ordering parties.

Property notion and confidentiality

All models, material, plans or other information we provide in the contract area keep being our property and can be only used by the supplier for the contract execution needs (see article 14 CGA CIR). After the contract execution, its access will be strictly reserved for any customer's claims.

Contract's review

The supplier has to proceed systematically to the contract's review of **CIR AERO**'s purchase orders and has to send back an order return receipt **within 48 hours**, amending the possible changes.

The supplier must perform a comprehensive contract review. He has the responsibility to ask the buyer of **CIR AERO** the specified

documents spécifiés lorsqu'il ne les possède pas à l'indice en vigueur.

En cas de dépassement de délai pressenti, le Fournisseur doit en informer immédiatement **CIR AERO** et ne pas attendre la date de livraison convenue à la commande afin d'anticiper et de minimiser le retard.

Achats

Le fournisseur doit décliner auprès de ses propres sous-traitants les exigences applicables au contrat. Il doit assurer la diffusion et la gestion des documents et des données, à ses propres fournisseurs avec le niveau de traçabilité adéquat.

Le fournisseur doit répercuter les exigences applicables à toute la chaîne d'approvisionnement y compris les exigences du client de **CIR AERO**.

CIR AERO applique la tolérance zéro à l'égard de la contrefaçon.

Le fournisseur doit nous garantir l'authenticité des produits achetés auprès des sources agréées.

Le fournisseur doit planifier, mettre en œuvre et maîtriser des processus visant à détecter et/ou empêcher le risque d'achat et l'utilisation de **pièces contrefaites** ou suspectées de l'être et leur inclusion dans le(s) produit(s) livré(s) à l'organisme.

Conservation des enregistrements

Le Fournisseur doit conserver les enregistrements relatifs à la conformité du produit et à l'historique de fabrication pendant 30 ans. Et ce même en situation d'interruption des relations commerciales. Les archives sont protégées, fermées et consultables à tout moment par **CIR AERO**.

En cas de sinistre ou de perte des enregistrements le fournisseur doit signaler sans délai à **CIR AERO**.

Le fournisseur doit garantir qu'aucune destruction d'enregistrement ne soit réalisée sans l'approbation formelle de **CIR AERO**. La destruction des enregistrements est tracée et confidentielle. Les enregistrements sont détruits dans le respect des durées de conservations préalablement fixées.

Les documents électroniques font l'objet des mêmes exigences que celles précitées pour les documents papier concernant le contrôle, la conservation et la consultation. Le support de stockage des documents électroniques doit être capable de maintenir l'intégrité des données pour la période de conservation. En

documents when he does not have them to the current index.

In the event of a delay, the supplier must immediately inform **CIR AERO** and not wait for the delivery date agreed on the order to anticipate and minimize the delay.

Purchases

The supplier has to decline with its own sub-contractors the requirements applicable to the contract. He has to assure the diffusion and management of the documents and data to its own sub-contractors with the right traceability level.

The supplier must reflect the requirements applicable to all the supply chain, included customer's requirements of **CIR AERO**.

CIR AERO applies zero tolerance regarding the counterfeit

The supplier has to guarantee the authenticity of the products bought through approved sources.

The supplier has to plan, implement and control the processes for detecting and/or prevent from the purchase risk and use of **counterfeited parts** or suspected to be counterfeited and their introduction in the delivered products to the entity.

Retention of records

The supplier must keep records regarding product compliance and manufacturing history during a period of 30 years. Even if relationships have been stopped. Records are protected, closed and available for **CIR AERO** at any time.

In case of damage or loss of records, the supplier must inform **CIR AERO** without delay.

The supplier must guarantee that no destruction of recordings will be done without the approval of **CIR AERO**. The destruction of recording is traced and confidential. The records are destroyed in conformity with the retention duration before stated.

The electronic documents are subject to the same requirements above mentioned for paper documents, regarding control, retention and availability. The storage medium for electronic documents must be able to maintain the integrity of data during the retention period. In case of cease

cas de cessation d'activité du fournisseur, **CIR AERO** (si nécessaire) doit pouvoir récupérer la documentation afférente à ses produits.

Production

En fonction du donneur d'ordre, différentes exigences sont applicables, et disponibles sur demande.

Identification et Traçabilité

Le Fournisseur doit établir et tenir à jour l'identification et la traçabilité du produit par les moyens appropriés depuis sa réception, pendant les opérations de fractionnement, de stockage, de conditionnement et de conservation, et jusqu'à sa livraison.

Conditions d'acceptation des produits soumis à péremption

Pour les produits achetés par **CIR AERO**, la durée de vie de stockage restante devra être supérieure à 85% de la durée de stockage totale.

Contrôle et essai

Le fournisseur doit contrôler le produit conformément aux exigences du dossier de définition ou des spécifications : effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif (aspect visuel, contrôle dimensionnel de côtes sur plan...).

Documentation Qualité

Chaque livraison doit être accompagnée d'une déclaration de conformité conformément à la norme NF EN 9163 ou équivalent

Pour les produits périssables, (la durée de vie stockage restante doit être supérieure à 85% de la durée totale) :

Les dates de fabrication et péremption doivent être mentionnées obligatoirement sur le certificat de conformité.

Performances livraison

Nous acceptons les livraisons anticipées jusqu'à 1 semaine à l'avance mais ne tolérons aucun jour de retard par rapport à la date accusée par le fournisseur.

La mesure du taux de service des fournisseurs est ensuite un critère de choix pour les commandes à suivre.

activity of the supplier, **CIR AERO** (if necessary) must be able to recover the relevant documents to its products.

Production

The applicable requirements are different according to the ordering parties, and available on request.

Identification and Traceability

The supplier shall maintain product identification and traceability by suitable means from receipt, during splitting, storage, packaging, and preservations operations, and until delivery.

Terms of acceptance of products subject to expiry

For the products purchased by the **CIR AERO**, the remaining storage shelf life will have to be greater than 85% of the total storage shelf life.

Control and test

The supplier has to control this product in conformity with the requirements of the definition file or specifications : making a quantitative and qualitative control (visual aspect, dimensional control of coast off plan)

Quality documentation

Each delivery has to be made with a conformity declaration in accordance with the standard NF EN 9163 or equivalent.

For the perishable products (the remaining storage shelf life has to be higher than 85% of the total shelf life):

The manufacturing and expiry dates must be mentioned on the certificate of conformity.

Delivery performance

We accept the early deliveries up to 1 week in advance, but we do not accept any delayed day in comparison with the confirmed delivery date by the supplier.

Measuring the service rate of suppliers then constitutes a selection criterion for the orders to be followed.

En cas de retard et/ou de manquants, le fournisseur doit effectuer une recherche des causes, mettre en place des actions correctives nécessaires afin de rétablir la situation.

In case of delay and/or lacks, the supplier has to look for the causes, and place necessary corrective actions in order to restore normality.

Non-conformité

Le fournisseur doit soumettre à l'acceptation de **CIR AERO** toute non-conformité avant livraison. Cette demande doit être clairement justifiée et documentée.

Non conformity

The supplier has to submit to **CIR AERO** any non-conformity before delivery. This demand has to be clearly justified and documented.

En cas de livraisons non-conformes à la commande, **CIR AERO** se réserve le droit de réclamer au fournisseur la totalité des coûts générés par les non-conformités sur produits et prestations.

In case of wrong deliveries, **CIR AERO** has the right to demand the supplier the whole costs generated by non-conform products or services.

Les articles fournis non-conformes devront être enlevés par le fournisseur à ses frais et feront l'objet d'un rapport de non-conformité.

The wrong articles will have to be taken off by the supplier at its expenses and will be subject to a non-compliance report.

Au-delà d'un mois, si les articles n'ont pas été récupérés par le fournisseur, **CIR AERO** se réserve le droit de les mettre au rebut.

Beyond one month, if the articles have not been taken off by the supplier, **CIR AERO** has the right to scrap them.

Le fournisseur doit tout mettre en œuvre pour livrer des nouvelles pièces de remplacement dans les meilleurs délais.

The supplier should make all necessary efforts to deliver new replacement parts as soon as possible.

Le fournisseur doit ensuite mener une analyse de chaque non-conformité et répondre sous quinzaine au service qualité de **CIR AERO** en précisant les causes de la non-conformité, les actions curatives (action visant à éliminer une non-conformité détectée), actions correctives (action visant à éliminer la cause d'une non-conformité), actions préventives (action visant à éliminer la cause d'une non-conformité potentielle, sur un produit similaire par exemple).

Afterwards, the supplier has to analyze each non conformity and answer within 15 days to the quality department of **CIR AERO** by specifying the non-conformity causes, the curative actions (action that will eliminate a detected non-conformity), corrective actions (action that will eliminate the cause of the non-conformity), preventive actions (action that will eliminate the cause of a potential non-conformity on a similar product for instance).

Le taux de non-conformités est suivi semestriellement et permet de mesurer la performance qualité des fournisseurs.

The rate of non-conformities is biannually followed and allows to measure the supplier's quality performance.

En cas de taux de défauts élevés ou récurrents, **CIR AERO** passe immédiatement le fournisseur en contrôle type III dit « renforcé » pendant 6 mois ou sur les 5 prochaines livraisons, et se réserve le droit de réaliser un audit chez le fournisseur.

In case of rate of high or frequent non-conformities, **CIR AERO** directly "check" the supplier (type III) during 6 months or on the next 5 following deliveries, and has the right to realize an audit.

Responsabilité et assurances

Le fournisseur devra être couvert par une assurance responsabilité civile Aéronautique.

Responsibility and insurances

The supplier will have to be covered by an Aeronautic third-party insurance.

Comportement Ethique

Le fournisseur doit s'engager à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de

Ethical behaviour

The supplier commits to :

- Promote and respect the protection of the international law related to human

- l'homme,
- Ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme (droit du travail)
 - Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
 - Abolir effectivement le travail des enfants,
 - Eliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession,
 - Respecter la protection de l'environnement,
 - Adopter le principe de précaution face aux problèmes environnementaux,
 - Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le fournisseur s'engage à ce que leur manager :

- exige de leur collaborateur, de ne pas accepter de pièces non conformes,
- n'exerce pas de représailles à l'égard du personnel qui alerte

Activités Après livraison :

Le fournisseur doit satisfaire aux exigences relatives aux activités après livraison associés aux produits et services.

Lorsque des problèmes sont détectés après livraison, le fournisseur doit mener les actions appropriées, y compris des investigations et des remontées d'informations.

Exigences ROHS :

Les produits livrés à **CIR AERO** doivent être conformes à la réglementation ROHS en vigueur. La directive ROHS (2002/95/CE) vise à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Exigences REACH :

Les produits livrés à **CIR AERO** doivent être conformes à la réglementation REACH en vigueur. La directive REACH (**R**egistration, **E**valuation, **A**uthorization of **C**hemicals) est un règlement du parlement européen N°1907/2006 qui met en place un système intégré unique d'enregistrement , d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.

A ce titre, le fournisseur doit livrer des produits qui ne contiennent aucune substance interdite par cette directive.

Le fournisseur s'engage à fournir les informations utiles à **CIR AERO** afin que nous puissions nous même attester à nos clients que

rights.

- Not become accomplice to human rights violation (labour law)
- Remove all kinds of forced or mandatory labour,
- Abolish effectively the child labour,
- Remove any discrimination in employment and profession,
- Respect the environment protection,
- Adopt the precautionary principle in front of environmental issues,
- Fight against corruption in all forms, including extortion and bribery.

The supplier's management has to make sure that their collaborators do not accept non-conforming parts

The supplier's management do not have to take any reprisals with regard to staff who alerts

Activities post delivery :

The supplier has to meet requirements related to the post delivery activities associated to products and services

When issues are identified after delivery, the supplier has to take suitable actions, included in inquiry of information feedback.

ROHS requirements:

The products delivered to **CIR AERO** have to be compliant with the ROHS current law. The ROHS guideline seeks to limit the use of dangerous substances in the electric and electronic equipments.

REACH requirement :

The products delivered to **CIR AERO** have to be compliant with REACH current law. The REACH guideline (**R**egistration **E**valuation **A**uthorization of **C**hemicals) is a European Parliament rule N°1907/2006 that is establishing a unique and integrated system for record, evaluation and authorization of chemical substances in European Union. For this reason, the supplier has to deliver products that do not contain any substance forbidden in this guideline.

The supplier is committing to provide all usefull information to **CIR AERO** in order we shall certify to our customers that we fulfill our obligations towards REACH.

nous remplissons nos obligations vis-à-vis de REACH.

Le fournisseur s'engage à nous transmettre les fiches données Sécurité à jour conforme en tout point à REACH.

Le fournisseur s'engage à informer immédiatement **CIR AERO** si l'application de la directive REACH peut mettre fin ou modifier la fourniture d'un produit (tout changement dans la composition chimique), ou si une restriction d'usage devient applicable pour un produit fourni.

Minerais de Conflits :

The supplier is committing to provide us the updated safety data sheet in compliance with REACH rules.

The supplier is committing to inform immediately **CIR AERO** if the application of the REACH guideline can stop or change the supply of the product (any change in the chemical composition), or if a restriction of the use is becoming applicable for a supplied product.

Conflict minerals:

CIR AERO est engagé depuis plusieurs années maintenant dans la promotion d'une chaîne d'approvisionnement responsable, à travers sa démarche d'Achats Responsables et un approvisionnement responsable en ressources et substances.

A ce titre, **CIR AERO** souhaite se mettre rapidement en conformité avec le Règlement européen numéro 2017/821 sur les minerais de conflit.

Le but du Règlement est de contribuer à rompre le lien entre les conflits et l'exploitation illégale de quatre minerais de conflit que sont l'étain, le tungstène, le tantale et l'or.

Le Règlement prévoit l'obligation pour les entreprises intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et de respecter les normes internationales en matière d'approvisionnement responsable élaborées par l'OCDE. Les pays ou régions considérés comme zones de conflit ou comme étant à haut risque sont ceux dont les ressources naturelles incluent des minerais qui font l'objet d'une forte demande, au niveau local, régional ou mondial et ceux qui sont en situation de conflit.

Dans le respect de ces exigences, **CIR AERO** demande à ses fournisseurs, identifiés au préalable comme potentiellement concernés, de partager des informations concernant l'utilisation de minerais de conflit et de solliciter à leur tour leurs propres fournisseurs pour obtenir ces informations.

Les fournisseurs identifiés et recevant ce document sont donc tenus de :

- Signaler toute utilisation de minerais mentionnés ci-dessus pour tout matériau, composant ou produit vendu à **CIR AERO**
- Communiquer le contact de la personne chargée, au sein de l'entreprise, des déclarations sur les minerais de conflit
- Documenter les mesures prises afin de recueillir les informations nécessaires auprès de leurs propres fournisseurs et fournir ces informations dans le cas où l'utilisation de minerais serait avérée.

For several years now, **CIR AERO** has been committed to the promotion of a responsible supply chain, through its Responsible Purchasing approach and responsible sourcing of resources and substances.

To help us in this point, **CIR AERO** wishes to quickly comply with the European Regulation number 2017/821 on conflict minerals.

The purpose of the Regulation is to help break the link between conflicts and the illegal exploitation of four conflict minerals : tin, tungsten, tantalum and gold.

The Regulation requires companies involved in the supply chain to ensure that their imports of these minerals and metals come exclusively from responsible sources and to comply with the international standards for responsible procurement developed by the OECD. Countries or regions considered to be conflict zones or high-risk areas are those whose natural resources include minerals that are in high demand locally, regionally or globally and those that are in conflict situations.

In compliance with these requirements, **CIR AERO** asks its suppliers, previously identified as potentially concerned, to share information concerning the use of conflict minerals and to solicit in turn their own suppliers to obtain this information.

Suppliers identified and receiving this document are therefore required to:

- Report any use of minerals mentioned above for any material, component or product sold to CIR AERO
- Communicate the contact of the person in charge of conflict minerals declarations within the company
- Document the steps taken to collect the necessary information from their own suppliers and provide this information if the use of minerals is proven

Conformité aux Réglementations de Contrôle des Exportations et Sanctions Économiques

Le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques, y compris mais sans s'y limiter aux :

- _ Les réglementations françaises, notamment celles établies par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et la Direction Générale du Trésor.
- _ Les réglementations européennes, en particulier le Règlement (UE) 2021/821 sur les biens à double usage et les sanctions économiques imposées par l'UE.
- _ Les réglementations américaines, y compris les Export Administration Regulations (EAR) du Department of Commerce et les International Traffic in Arms Regulations (ITAR) du Department of State, lorsqu'applicables.
- _ Toute autre réglementation nationale ou internationale pertinente en fonction de la nature des produits, logiciels ou technologies concernés.

Obligations du Fournisseur

1. Identification et Notification des Exigences de Licence

Le Fournisseur s'engage à informer l'Acheteur, avant toute livraison, si le produit, logiciel ou technologie fourni est soumis à une licence d'exportation ou à toute autre restriction réglementaire. Cette information devra inclure les références réglementaires applicables (ex. ECCN pour les EAR, classification double usage UE, ITAR, etc.).

2. Respect des Règles de De Minimis des EAR Américains

Le Fournisseur doit analyser et communiquer à l'Acheteur si les produits fournis contiennent des composants, logiciels ou technologies d'origine américaine et si ceux-ci sont soumis aux Export Administration Regulations (EAR) des États-Unis en fonction de la règle de minimis, il devra communiquer ces informations et s'assurer que toute exigence de licence associée est respectée avant livraison.

3. Obligation d'Obtenir les Licences Nécessaires

Si une licence d'exportation est requise pour l'expédition des produits vers l'Acheteur, le Fournisseur doit l'obtenir avant la livraison et

Compliance with Export Control Regulations and Economic Sanctions

The Supplier undertakes to comply with all applicable export control and economic sanctions regulations, including but not limited to:

- _ French regulations, in particular those established by the Directorate General of Armament (DGA) and the Directorate General of the Treasury.
- _ European regulations, in particular Regulation (EU) 2021/821 on dual-use goods and economic sanctions imposed by the EU.
- _ US regulations, including the Export Administration Regulations (EAR) of the Department of Commerce and the International Traffic in Arms Regulations (ITAR) of the Department of State, where applicable.
- Any other relevant national or international regulations depending on the nature of the products, software or technologies concerned.

Supplier Obligations

1. Identification and Notification of License Requirements

The Supplier undertakes to inform the Buyer, prior to any delivery, if the product, software or technology supplied is subject to an export license or any other regulatory restriction. This information shall include the applicable regulatory references (e.g. ECCN for EARs, EU dual-use classification, ITAR, etc.).

2. Compliance with the De Minimis Rules of the US EARs

The Supplier shall analyze and communicate to the Buyer if the products supplied contain components, software or technology of US origin and if these are subject to the Export Administration Regulations (EAR) of the United States according to the de minimis rule, it shall communicate this information and ensure that any associated license requirements are respected before delivery.

3. Obligation to Obtain Necessary Licenses

If an export license is required for the shipment of the products to the Buyer, the Supplier must obtain it before delivery and provide any supporting documentation upon request.

fournir toute documentation justificative sur demande.

4. Respect des Sanctions et Restrictions

Le Fournisseur garantit que les produits fournis ne sont pas soumis à des restrictions empêchant leur utilisation ou leur acquisition par l'Acheteur. Il doit informer immédiatement l'Acheteur en cas de modification réglementaire impactant la conformité des produits.

5. Traçabilité et Documentation

Le Fournisseur s'engage à fournir, sur demande, toute information permettant de vérifier la conformité réglementaire des produits, notamment leur classification douanière, leur statut en matière de contrôle export et toute licence obtenue.

Mesures restrictives de l'UE:

Le fournisseur certifie que tous les produits en acier et en fer énumérés à l'annexe XVII du règlement du Conseil (UE) n° 833/2014 du 31 juillet 2014 et vendus ou autrement fournis à CIRAERO ne proviennent pas et n'ont pas été exportés de Russie. De même, ils n'incorporent pas de produits en acier et en fer tels que listés dans la même annexe XVII originaires de Russie lorsqu'ils ont été transformés dans un pays tiers.

Le fournisseur et chacun de ses associés doivent, dans l'exécution de leurs obligations respectives au titre de l'accord, se conformer à l'ensemble des lois, statuts, règlements et codes en vigueur.

Corps étrangers (FOD)

CIRAERO sensibilise ses fournisseurs afin de s'assurer qu'aucun corps étranger ne soit présent dans les produits livrés. L'objectif étant de prévenir, de détecter et d'éliminer la présence de ces corps étrangers tout au long du processus de production jusqu'au conditionnement final et la livraison.

4. Compliance with Sanctions and Restrictions

The Supplier guarantees that the products supplied are not subject to restrictions preventing their use or acquisition by the Buyer. It must immediately inform the Buyer in the event of a regulatory change impacting the conformity of the products.

5. Traceability and Documentation

The Supplier undertakes to provide, upon request, any information allowing the regulatory conformity of the products to be verified, in particular their customs classification, their export control status and any licenses obtained.

EU restrictive measures :

The supplier certifies that all steel and iron products as listed in Annex XVII of the Council Regulation (EU) No 833/2014 of 31 July 2014 and sold or otherwise provided to CIRAERO do not originate and have not been exported from Russia. Likewise, they do not incorporate any steel and iron products as listed in the same Annex XVII originating in Russia when having been processed in a third country.

The supplier and each of its associates shall, in performing their respective obligations under the agreement, comply with all applicable laws, statutes, regulations and codes from time to time in force.

Foreign Object Detection

CIRAERO makes its suppliers aware of the need to ensure that no foreign objects are present in the products delivered. The aim is to prevent, detect and eliminate the presence of foreign objects throughout the production process, right up to final packaging and delivery.